

## Commentaires reçus

### Dérégation mineure – Avenue des Grandes-Orgues

#### Commentaire 1

2021-04-26 à 08:45

Xavier Larocque

Ce projet de construction est encore fortement contesté dans la communauté de Bois-Joli et est un irritant pour la majorité des résidents, et ce, AVEC 1,5 cases de stationnement par logement. Les gens du quartier qui s'opposaient au projet avant sa construction trouvaient déjà l'espace de stationnement INSUFFISANT et avaient peur que les nouveaux résidents viennent se stationner dans les rues avoisinantes. Réduire l'espace de stationnement de ce projet démesuré est une recette au désastre, car déjà juste avec les véhicules des résidents actuels et des employés de construction sur le chantier, la visibilité de l'intersection Laperle et des Grandes-Orgues est problématique à cause des véhicules stationnés dans la rue. Autoriser cette demande contribuerait DIRECTEMENT à l'atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété (art. 145.4 A.U.).

#### Commentaire 2

2021-04-29 à 21:08

Jamie Breton

Considérant que le ration de 1.5 était déjà établi et prévu par la ville lors de la soumission de ce projet, il devrait être maintenue comme tel. Il a déjà énormément de gens du secteur qui stationnent les rue Grandes Orgues et Laperle ce qui limites la visibilité a la sortie de entrée et au intersection ce qui rend le secteur plus dangereux. Comme la circulation augmentera de beaucoup, il est mieux de prévoir des stationnements pour les nouveaux habitants et leur visite que de pénaliser les résidents actuel et mettre en danger notre voisinage. Il faut aussi considérer l'accès pour le déneigement et la collecte de déchets et matière organique qui sera un défi avec des véhicules dans les rues. Il a un grand plan d'espace pour prévoir le stationnement nécessaire, comme établie a la ville déjà dans ses règlements et planification urbaine. Il a des réflexions qui a fixer le ratio a un minimum 1.5, il devrait être maintenue, il ne manque pas d'espaces pour réaliser ce ratio. La ville a un devoir de protéger ses citoyens en priorité. Ce qui ne sera pas le cas si ce changements est approuvé. Les résidents de ce secteur s'oppose a ce changement.